



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**  
**N°19/035**  
**Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Sud du Hangar 110, sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5112 et en vue de l'implantation d'une activité de transport de fret de proximité.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS ORTA dont le siège social est situé 2 Route du Havre – 76110 SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, SIREN n° 347 830 960, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS ORTA ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-062 portant sur la dépendance susvisée le 06/09/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une superficie d'environ 1 260,00 m<sup>2</sup>.  
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 20 mois environ à compter du 26/04/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/09/2019**